

GROUPE DE TRAVAIL

LA RENOVATION DES FORMATIONS RURALES - ANALYSE DE QUESTIONS THEMATIQUES :

- 1.l'appui à la définition de politiques nationales,
- 2.le rôle des différents acteurs (administration centrale et régionale, OPA, centres de formation...) et le développement des partenariats,
- 3.la formation des formateurs et le renforcement de la capacité des prestataires,
- 4.les dispositifs de financement de la formation professionnelle.

GROUPE DE TRAVAIL N°2

La rénovation des formations rurales : analyse de questions thématiques.

Objectifs des groupes de travail :

1. approfondir quelques thèmes, récurrents à la mise en place de dispositifs de formation professionnelle agricole,
2. échanger des expériences, des analyses, identifier des compétences parmi les participants,
3. produire des références, des propositions...

Déroulement :

Quatre sous groupes de travail analysant chacun un thème particulier :

1. l'appui à la définition de politiques nationales,
2. le rôle des différents acteurs (administration centrale et régionale, OPA, centres de formation...) et le développement des partenariats,
3. la formation des formateurs et le renforcement de la capacité des prestataires,
4. les dispositifs de financement de la formation professionnelle.

Intervenants, animateurs et rapporteurs :

- **Groupe 1** – animateur : Marcellin HYLE (CETA Adja Oueré, Bénin) ; intervenant : Pierre DEBOUVRY (consultant, France) ; rapporteur : François KAMEN (INADES, Cameroun) ;
- **Groupe 2** – animatrice : Valérie PLOUGASTEL (UNMFREO, France) ; intervenant Alain MBAYE (Coopération Sénégal suisse) ; rapporteur : Mathias VONDO (CREF, Centrafrique) ;
- **Groupe 3** – animateur : Cora Mathias BATABE (consultant, Burkina Faso) ; intervenant : Fatouma SAMAKE (ICD, Mali) ; rapporteur : Insa MBAYE (CIFA, Sénégal) ;
- **Groupe 4** – animateur : Alpha Oumar DIALLO (Fédération du Fouta Djalou, Guinée) ; intervenants : Christian FUSILLIER (IRAM, France) et Ezzedine BEN MUSTAPHA (UTAP, Tunisie) ; rapporteur : Michel CARRIERE (Anamorphose).

SEANCE PLENIERE

La rénovation des formations rurales : analyses de questions thématiques Restitution des groupes de travail, débats et synthèse générale

Président de séance : Abibou CISS (groupe EIER/ETSHER).

L'appui à la définition de politiques nationales

Rapporteur : François KAMEN
formateur à l'INADES, Cameroun

Le travail du groupe a commencé par l'intervention de Pierre DEBOUVRY qui a mis en valeur certains aspects fondamentaux dont il faut tenir compte lorsqu'on parle de formation de masse rurale :

1. Dans un premier temps, on ne peut pas dissocier le secteur agricole des autres activités connexes. Il est donc nécessaire de faire un état des lieux et d'aller au-delà du secteur agricole pour faciliter la mise en place de politiques nationales réalistes, cohérentes et durables.
2. Dans un deuxième temps, la question agricole est avant tout une question de gestion de l'espace. C'est de la sécurité alimentaire et de l'éducation du capital humain d'une Nation qu'il s'agit. Par conséquent, on ne peut pas ignorer la fonction régaliennne de l'Etat. D'où, la nécessité de définir une politique nationale qui doit partir d'une vision commune, d'une ambition commune et de la prise en compte d'intérêts contradictoires.
3. Dans un troisième et dernier temps, pour changer une agriculture, il faut trois séries de mesures :
 - un marché solvable (que les gens aient de l'argent),
 - l'accès à ce marché (l'information continue, les routes...),
 - l'évolution des techniques et des sciences.

Tous ceci nécessite une adaptation des structures d'exploitation et des hommes, en fonction des politiques qu'on aura définies.

Cette intervention a suscité des interrogations, notamment en ce qui concerne la démarche d'appui à la définition de politiques nationales. A ce sujet, plusieurs propositions ont été faites, à savoir :

- définition d'une vision réaliste en tenant compte des réalités locales, des spécificités,
- identification des principaux acteurs et définition de leurs rôles,
- prise en compte de tous les acteurs et des besoins réels du milieu rural,
- impulsion d'une dynamique auprès des producteurs afin qu'ils participent activement à l'identification des besoins (problèmes, à la recherche de solutions et de financements, au lieu de tout attendre de l'Etat...),
- mise en place de filières porteuses, compte tenu du marché international,
- diffusion et mise à niveau de l'information à partir de l'état des lieux,
- formation initiale, à la base, pour consolider les acquis,

- instauration d'un mécanisme d'évaluation continue.

Autre question : Comment passer de la politique à sa mise en œuvre ? Comment arriver à formaliser la démarche ?

Une proposition a été faite avec l'utilisation de l'approche programme qui pourrait s'appuyer sur le « cadre global d'ingénierie » proposé par l'AIF. Cet outil n'est pas le seul et, ne l'oublions pas, toute la difficulté, c'est de former l'informel. Alors, plusieurs outils existent (outil de recueil des données, de planification...) et peuvent être utilisés en fonction des milieux, des spécificités et des thèmes. Toute la problématique de la formation de masse est là !

Ce qui est à faire, c'est l'inventaire de tous les outils qui existent aujourd'hui dans le domaine de la formation et voir, avec les bénéficiaires, quelles adaptations seraient nécessaires, appropriées, car ce qu'il faut surtout éviter, c'est d'imaginer un modèle standard qui risquerait de ne pas prendre en compte toutes les spécificités.

Le rôle des acteurs et le développement des partenariats

Rapporteur : Mathias VONDO

**directeur national des Centres Ruraux d'Education et de Formation,
Centrafrique**

Les travaux du groupe ont commencé par la présentation des membres présents, puis l'animateur a rappelé le thème et souligné les objectifs de ce travail en commission avant d'inviter l'intervenant à faire-part de l'expérience de la coopération Sénégal – Suisse.

Après de nombreuses années d'appui de la coopération suisse à la formation agricole au Sénégal, celle-ci a engagé, en 1998, une réflexion prospective sur la formation agricole et rurale qui a permis d'identifier les nouveaux besoins de formation des acteurs ruraux dans le cadre d'une nouvelle économie agricole et rurale. Sur la base des orientations et stratégies nationales, il a été proposé de restructurer le système de formation, de redéfinir des mécanismes d'identification de la demande et de pilotage, lesquels impliquent davantage les bénéficiaires afin que les ruraux deviennent les acteurs de la restructuration du système de formation agricole et rural.

La discussion s'est engagée sur le rôle spécifique de chacun des grands groupes d'acteurs et les évolutions en cours.

Pour assurer le pilotage de la définition des stratégies nationales de formation, plusieurs exemples de constructions institutionnelles, regroupant des organisations nombreuses et diversifiées, ont été présentés et ont souligné l'importance de la participation des différents acteurs du milieu rural dans leur définition.

L'Etat, dans ce cadre, doit jouer pleinement son rôle d'orientation, de suivi, de contrôle et d'évaluation, mais peut afficher sa volonté de faire des concessions de service aux institutions privées ou aux collectivités. La concertation entre les différents services de l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, et la société civile apparaît dans ces conditions comme une nécessité dans l'élaboration des orientations politiques de formation agricole en respectant toutes les exigences du terroir et des demandes professionnelles. L'Etat doit s'impliquer dans l'animation de ce dispositif afin de créer une synergie à tous les niveaux et de permettre aux organisations à la base de contribuer elles mêmes aux orientations stratégiques de la formation.

Dans de nombreux pays, l'Etat transfère de nouvelles compétences aux collectivités territoriales, lesquelles doivent gérer de nouveaux services. En conséquence, il apparaît également nécessaire de développer leurs capacités afin que les élus locaux puissent développer des arguments susceptibles d'alimenter leur plaidoyer sur la définition des nouveaux cadres législatifs et favoriser le développement de la profession, notamment par la formation.

Enfin, concernant les ONG et les partenaires du développement, tout en restant des acteurs dans cette démarche d'appui, ils doivent néanmoins harmoniser leurs interventions et renforcer la concertation entre tous les acteurs impliqués dans la définition de cette stratégie.

Ce dispositif de partenariat institutionnel et d'harmonisation des actions nécessite également, pour sa bonne réussite, une harmonisation de l'appui des coopérations internationales. Il faut enfin que soient assurées des conditions correctes de travail et de revenus pour les agents nationaux impliqués dans la politique de formation rurale afin d'éviter des démissions et des départs vers d'autres structures plus rémunératrices.

La formation des formateurs et le renforcement de la capacité des prestataires

Rapporteur : Insa MBAYE

directeur exécutif, Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture, Sénégal

Plan de l'intervention :

1. Eléments de présentation du cas de « *formation de formateurs et mise en place d'un réseau de ces formateurs* ».
2. Echanges sur l'intervention.
3. Partage d'expériences.
4. La formation de masse et formation de formateurs.
5. Quelques éléments de réflexion et de propositions.

1/ ELEMENTS DE PRESENTATION DE L'INTERVENTION

Le contexte général de l'intervention de cette ONG est marqué par :

- un vaste pays, le Mali, avec plus de 1 million de km² et une population majoritairement rurale (80 %),
- une ONG travaillant sur les questions de santé animale et d'approvisionnement en médicaments,
- un retrait progressif de l'Etat après 30 ans de forte présence et parallèlement l'installation de nombreux vétérinaires privés,
- une région prioritaire d'intervention (MOPTI) où les services vétérinaires ne se rendent plus comme auparavant (zone aride, accès difficile, faible densité, élevage nomade, non-motivation des vétérinaires privés),
- dans le même temps, développement des « banas banas », des commerçants véreux commercialisant des produits de mauvaise qualité.

Devant cette situation, les éleveurs ont interpellé la Chambre d'Agriculture pour avoir un accès correct et de qualité aux soins vétérinaires et aux médicaments. Sur cette base, s'est développé une large concertation, avec un rôle central joué par les éleveurs eux-mêmes dans la détermination des thèmes de formation les intéressant et les lieux d'installation des services. Pour répondre à la demande, la Chambre d'Agriculture a identifié, avec l'appui de partenaires souvent étatiques, des prestataires pour la formation et le service aux éleveurs (bonne dose, bon moment, bonnes pratiques).

Ces prestataires étant souvent des vétérinaires nouvellement diplômés, un décalage de compétences/capacités opérationnelles est courant. Aussi, la Chambre d'Agriculture a-t-elle décidé de procéder à leur formation pour en faire des prestataires qualifiés, agréés à l'issue de l'évaluation concluante de la formation.

Quatre éléments importants de la formation sont à noter :

1. la formation est dispensée par des spécialistes choisis par la Chambre d'Agriculture en relation avec les services de l'état et sur la base d'un cahier des charges,
2. des supports et manuels sont élaborés et destinés aux éleveurs,
3. des jeux de rôles, des mises en situation et des tests sont réalisés pour vérifier la capacité des vétérinaires à démultiplier/dispenser la formation, à l'issue de quoi, un agrément est donné aux prestataires qualifiés et un recyclage envisagé pour les autres,
4. une évaluation systématique est faite par les bénéficiaires et la Chambre d'Agriculture de la formation dispensée par les prestataires.

En conséquence, il a été mis en place un réseau de 150 prestataires agréés sur les 12 thématiques de formation retenues. En plus, un autre groupe de prestataires a été formé sur les questions d'organisation et de gestion du terroir.

Résultats globaux obtenus :

- de 1995 à 2000 : 2500 éleveurs formés par an,
- depuis le processus de formation et de services continue malgré l'arrêt des financements des bailleurs de fonds.

2/ Echanges sur l'intervention.

Plusieurs questions, demandes de clarifications, préoccupations, ont été échangées avec l'intervenant et entre participants sur les thèmes suivants :

1. l'évaluation par la Chambre d'Agriculture et des bailleurs de fonds des impacts positifs, sous réserve de la difficulté d'isoler précisément des impacts dus à la formation,
2. l'agrément renvoie au souci de réguler/moraliser la profession de formateur qui a ses exigences de qualité,
3. la formation en soi n'est pas suffisante, elle nécessite souvent de l'accoupler avec des démarches d'accompagnement, d'animation, de réflexion et de recherche de solutions à des contraintes/difficultés/problèmes qui se posent aux acteurs en situation professionnelle à travers une approche plutôt « systématique »,
4. ce cas introductif s'apparente à une formation de masse localisée et est plus un prétexte d'échanges d'expériences sur la formation de formateurs et le renforcement des capacités des prestataires, l'identification des problèmes et des propositions.

3/ Partage d'expériences.

Concernant la formation des formateurs, deux questions préalables :

1. quel est notre public ?
2. à quels besoins répondons-nous ?

La réponse donnée à ces questions préfigure toutes les formes de formations envisageables : initiale ou continue, formelle ou informelle, générale ou spécifique, technique, de gestion ou humaine (relationnelle).

Quelques expériences de formation de formateurs et de renforcement des capacités des prestataires :

- CESAG : Formation sur l'éducation et la pédagogie avec trois spécialités ou métiers de formateurs : responsables de formation, offre de formation de formateurs, relations systèmes / Politiques / stratégies,
- BENIN : Deux expériences de formation aboutissant à un recyclage pour formateurs,
- ENESAD Dijon : Formation de formateurs d'adultes dans le cadre d'un DESS Ingénierie formation,
- Réseau MFR : Recrutement de formateurs/enseignants sur des critères techniques et « formation de formateurs » pour ceux ayant des prédispositions,
- IPD AOS Burkina : Formation de formateurs pour le dispositif de formation interne de la SOFITEX sur les 5 étapes classiques, analyse de la demande, conception, préparation, animation, évaluation,

- CESAO : formation de paysans devant, dans un 2^{ème} temps, partager leurs connaissances sur le terrain (variante de formation de formateurs), formation d'agents et cadres supérieurs en formation de formateurs,
- CIFA : un cycle de formation de formateurs de cinq modules dispensés en fonction de la demande, du profil des formateurs animateurs de terrain, du projet professionnel envisagé. Résultat/objectifs : méthodes et outils opérationnels.
- Cameroun : une centaine de formateurs formés dans les années 80/90 par le CNEARC et orientés vers la formation initiale (enseignement).

4/ Formation de masse et formation de formateurs.

- a) La question financière :
- disponibilité en moyens financiers,
 - au-delà de la formation, la performance des activités économiques influe sur le devenir des formés,
- b) Décalage/obsolescence par rapport au contexte évolutif, rapidement changeant,
- c) Image / Perception / Représentation péjorative du formateur endogène => d'où une nécessaire valorisation,
- d) Le problème de la reconnaissance, de l'habilitation, de la normalisation de la profession de formateur : cadrage législatif et réglementaire ? Les situations sont et peuvent être variables selon les pays,
- e) Volonté politique réelle (favorable ou non).

5/ Quelques éléments de réflexion et de proposition.

Compte tenu de l'urgence, de l'ampleur des besoins, de l'immensité de la tâche :

- considérer l'informel et se donner les moyens de voir ce qui s'y fait, l'accompagner, aider à sa clarification,
- envisager et prendre en compte toutes les possibilités, tous les niveaux, tous les types, de dispositifs et ressources de formation existants,
- mettre en place un dispositif institutionnel de pilotage et de coordination avec l'Etat, mais ouvert, souple, adaptable, léger et favorables aux dynamiques endogènes et innovantes,
- veiller à la capitalisation, à la démultiplication dans l'optique de formation de masse,
- tenir compte à la fois de l'existant et de nouveaux acteurs (jeunes) dans une démarche stratégique de définition de politique de formation de masse,
- cibler une masse critique de personnes et organismes dynamiques qui peuvent faire bouger les choses de l'intérieur, constituant des leviers sur lesquels on peut s'appuyer pour une formation de masse.

Les dispositifs de financement de la formation professionnelle

Rapporteur : Michel CARRIERE

Anamorphose, France

Le groupe de travail devait identifier des éléments de stratégie et de méthodologie à prendre en compte pour construire un argumentaire technique et économique permettant :

1. d'une part que la formation professionnelle agricole de masse soit prise en compte par les décideurs politique,

2. et d'autre part de mobiliser des ressources suffisantes et pérennes.

Pour cela il faut prendre en compte que les acteurs à impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de la formation professionnelle agricole sont de statuts divers (publics, privés, société civile, OP, coopération bilatérale multilatérale, projets...) et ont donc un rapport différent à la question de son financement, mais aussi que la formation professionnelle recouvre trois types de coûts :

1. institutionnels (structure d'appui, suivi, organisation...),
 2. de prestations (prestataires de formation et supports...),
 3. pour les bénéficiaires (notamment « manque à gagner »...),
- ... et deux types de formation : formation initiale et formation Continue.

A partir des expériences des participants, notamment celles de la Tunisie, du Sénégal, des Centres des Métiers Ruraux de Côte d'Ivoire et des Chèques Formation mis en place par le projet PASPE au Mali sud, nous avons essayé d'avancer des éléments de réponse à trois questions :

1. Quelles sont les types de formations professionnelles qui relèvent de financements publics, de financements mixtes, de financements directs par les bénéficiaires ?
2. Peut-on viabiliser à terme les dispositifs de FPA à travers la mise en place de Fonds de FPA ? (Taxes sur les produits agro-sylvo-pastoraux ?...) ?
3. Dans le cadre des processus de décentralisation faut-il promouvoir des fonds régionaux de FPA ? Quel rôle pour les Chambres d'agriculture ?

Par rapport à la première question, il est ressorti que la formation initiale doit être prise en charge par le budget de l'Etat (le budget de l'Etat étant la somme de ses ressources propres et des ressources extérieures mobilisées), mais que les établissements devaient être gérés de façon paritaire et qu'il convenait de privilégier les investissements immatériels, de valoriser les apports des professionnels (mise à disposition de leur matériel et infrastructure dans le cadre de l'alternance). Il a été évoqué le fait que tout ce qui relève de l'éducation de base et de la formation initiale, ainsi que les actions de formation et l'information citoyenne doit pouvoir être financé par le budget de l'Etat ; tout ce qui relève de formation professionnalisante complémentaire peut faire l'objet, lorsque la formation est en lien avec le développement d'activités économiques, de co-financement par les bénéficiaires. L'atelier insiste sur la nécessité, dans tous les cas, de subventionner les actions de formation professionnelle agricole.

Pour la formation continue, l'expérience des CMR nous a amené à dissocier trois types de prestations

- formation de l'ordre de l'information, de l'appui à la structuration...
- formation citoyenne.

Ces deux premières prestations doivent être financées par le budget de l'Etat et les partenaires bi et multilatéraux.

- formations au métier en lien direct avec les activités des bénéficiaires.

Pour ce troisième type de prestations, les producteurs devraient contribuer au financement, en plus du budget de l'Etat et de cofinancement de bailleurs. Les différentes expériences présentées montrent que cette contribution peut être comprise entre 25% (CMR) et 50% (Chèque Formation PASPE-Mali sud). Mais, pour cela, il faut que la demande soit formulée par les bénéficiaires et qu'ils puissent en mesurer l'impact sur la rentabilité de leur exploitation. Au Mali ce sont les bénéficiaires qui évaluent la qualité du service puisqu'ils ne versent leur contribution au prestataire qu'après la formation, via la Chambre d'agriculture.

Par rapport à la mise en place de Fonds de FPA, nous avons observé les cas :

1. de la Tunisie, où la formation professionnelle est financée par un fonds alimenté par une taxe de 2% sur la masse salariale des entreprises et une prise en charge de l'Etat pour les frais de déplacement et d'hébergement,
2. celui de la Côte d'Ivoire où le fonds est alimenté là aussi par une taxe sur les revenus des salariés,

3. celui du Sénégal ou un fonds est en préparation,
4. celui du FAFPA au Mali (fonds d'appui au financement de la formation professionnelle et l'apprentissage), qui est abondé par une taxe de 1% sur la masse salariale des entreprises).

Ce rapide examen laisse à penser qu'une capitalisation sur ces différents types de mécanismes devrait permettre à terme de pouvoir contribuer de façon pérenne au financement de la formation professionnelle. Mais nous avons peu avancé sur cette question.

Par rapport à la question relative à l'opportunité de promouvoir des fonds régionaux de FPA, l'exemple des Chèques Formation du PASPE du sud Mali, est assez exemplaire et il ressort de cette expérience que pour que ce soit efficace et efficient, il faut :

- un cadre de concertation associant l'ensemble des acteurs,
- une demande qui vient des bénéficiaires,
- une structure (la chambre d'agriculture dans ce cas) qui porte la dynamique et qui fasse appel à des prestataires de qualité,
- des personnes convaincues, des intérêts réciproques bien compris entre tous les acteurs et des porteurs pour fédérer.

Prémises d'une réflexion Stratégique :

L'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de formation professionnelle agricole de masse sont complexes et impliqueront un système de financement complexe, compte tenu de la variété des acteurs impliqués et des complémentarités des sources de financements. Pour cela il faudra : s'appuyer sur les expériences existantes et les valoriser, utiliser et optimiser l'existant et prendre en compte que :

- les politiques sont sensibles aux arguments politiques et à ceux des OP qui représentent beaucoup d'électeurs,
- les bailleurs de fonds et le ministère des Finances sont majoritairement sensibles aux arguments économiques ; il faut donc trouver des alliés à l'intérieur du ministère des finances pour appuyer notre dossier,
- les OP doivent s'associer ouvertement et fortement à la défense du dossier et au pilotage national et décentralisé,
- les ruraux sont sensibles aux arguments qui vont leur apporter une garantie d'amélioration de leur situation de vie quotidienne.

Quelques éléments de réflexions pour bâtir un plaidoyer :

L'argumentaire pour faire prendre en compte la formation de masse et donc son financement par les décideurs doit reposer sur

- une analyse technique et économique qui prenne en compte les impacts des investissements non seulement sur les bénéficiaires directs mais aussi sur les bénéficiaires indirects (Etat, système bancaire...), et qui soit raisonnée en fonction de la nature des bénéficiaires.
- une analyse des ratios coûts/bénéfices qui doit mettre en évidence que le financement de la formation professionnelle de masse ne représente pas des coûts mais un investissement et il faut donc avoir des cadres qui soient capables de faire ces analyses notamment : analyse des besoins de formation, évaluation de leur coût, évaluation des ressources existantes.
- la complémentarité public / privé (étude financière) et la rationalisation potentielle des ressources existantes (étude technico financière).

Ce plaidoyer devra définir des modalités de :

- sécurisation du captage des ressources existantes (analyse du système de gestion),

- captage des ressources additionnelles possibles nationales et/ou internationales en complément des ressources existantes (analyse avec les OP, le MINEF, les ministères sociaux),
- sécurisation de la gestion paritaire. (gestion),

Mais aussi :

- les objectifs d'allocation (Partenaires : OP, administration...),
- les procédures décentralisées d'allocation,
- les critères d'éligibilité de la demande,
- l'éligibilité des coûts (cohérence publique / privé),
- les critères de contrôle de qualité du service. (OP/ Administration).